

## Compte rendu de la séance du 31 juillet 2019

Date de la convocation : 29 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trente-et-un juillet à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de L'Estréchure s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie, sous la Présidence de Madame Bernadette MACQUART, Maire.

Etaient présents : Françoise DEL BUCCHIA, Michel DUSSARGUES, Maurice HILAIRE, Bernadette MACQUART, Pierre PRADILLE, Guy TOUREILLE

Procurations : Christophe BERNARD à Pierre PRADILLE  
Hélène HILAIRE à Bernadette MACQUART

Absents :

Secrétaire de la séance : Guy TOUREILLE

Ordre du jour :

- Acquisition d'une maison d'habitation
- Questions diverses

Madame le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour : acquisition d'une maison d'habitation. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

### 1) achat d'une maison d'habitation (DE\_016\_2019)

Madame le Maire rappelle la délibération 013\_2019 du 29 juin 2019 concernant l'achat d'une maison d'habitation dans le centre du village et propose de la compléter afin de la rendre effective et de concrétiser devant notaire cette acquisition.

Madame le Maire propose l'achat de la maison d'habitation appartenant à Madame Catherine RACHEL, parcelle cadastrale A 437, d'une superficie totale de 621 m<sup>2</sup> pour un montant de 180 000 € et propose d'autoriser Monsieur Pierre PRADILLE, Premier Adjoint, à signer tout acte afférent à cet achat devant Maître MIR, notaire à Anduze.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents plus deux procurations l'achat de cette maison pour un montant de 180 000 € et autorise Monsieur Pierre PRADILLE, Premier Adjoint, à signer tout acte afférent à cet achat devant Maître MIR, notaire à Anduze.

### 2) Opposition au démantèlement du réseau des trésoreries de proximité (DE\_017\_2019)

Madame le Maire fait part au conseil municipal du projet d'évolution du réseau de la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard. Cette réorganisation vise à repenser la présence des administrations de l'Etat pour répondre davantage aux besoins actuels des usagers et des collectivités locales, notamment rurales, mais aurait pour conséquence la fermeture d'ici le 01 janvier 2021 de la Trésorerie d'Anduze. La gestion des collectivités serait transférée à Saint Privat des Vieux avec la perte d'interlocuteur entre ordonnateurs et services, et pour exemple, un seul conseiller local pour sept trésoreries regroupées (soit 700 budgets) dont les tâches ne sont pas encore définies.

Plus inquiétant encore, le projet de décret d'application de la loi rendrait possible, avec l'accord de l'ordonnateur, la suppression de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable. Cette suppression entraînerait la perte de garantie d'efficacité et de protection pour les élus et les finances des collectivités.

# COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 31 juillet 2019

Pour les particuliers, l'accueil du public pourrait être assuré par la présence physiques d'agents de la DDFIP dans les Maisons de Services d'Accueil du Public (MSAP) à certaines périodes précises et définies (ex : période de déclaration des revenus) ou par la mise en place d'un système de visio-conférence.

Considérant qu'à l'heure actuelle la trésorerie d'Anduze se trouve déjà à trente minutes de la commune de L'Estréchure,

Considérant que les trésoreries de proximité jouent un rôle essentiel auprès des collectivités et des contribuables et particulièrement en milieu rural,

Considérant que la disparition d'un service de proximité risque encore d'accentuer le sentiment de relégation et d'abandon des habitants des territoires ruraux,

Considérant qu'après le grand débat, une recherche de l'organisation positive de la ruralité était vivement souhaitée,

Le conseil municipal, soucieux de défendre un service public de proximité, se prononce à l'unanimité contre ce projet et demande le maintien de la trésorerie d'Anduze et du rattachement de la commune de L'Estréchure à celle-ci.

## Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h00.

Christophe BERNARD <i>Procurator à Pierre PRADILLE</i> 	Françoise DEL BUCCHIA 	Michel DUSSARGUES 
Hélène HILAIRE <i>Procurator à Bernadette MACQUART</i> 	Maurice HILAIRE 	Bernadette MACQUART 
Pierre PRADILLE 	Guy TOUREILLE 	